



**ATELIER HERBEZ
ARCHITECTES**

 **ATELIER HERBEZ
ARCHITECTES**
48 rue Copernic, 75116 Paris
01.75.43.01.75 - www.aha.archi
Siret : 440 935 716 00017


ALTAREA COGEDIM IDF
87, rue de Richelieu - 75002 PARIS
810 928 135 RCS PARIS - APE 6832A

48 rue Copernic - 75116 Paris - 01.75.43.01.75 - www.aha.archi

ALTAREA COGEDIM IDF
87, rue de Richelieu
75 002 PARIS

H1140

**IMMEUBLE DE LOGEMENTS COLLECTIFS / COMMERCE /
RESIDENCE ETUDIANTE / PARKING PUBLIC ET PRIVE**

1-15 Avenue Jean Jaurès / 50 Avenue Maurice Berteaux
Commune de SARTROUVILLE (78)

Le 30 novembre 2022

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

PC40 - Notice de sécurité parc de stationnement – Indice 3

DESCRIPTION GENERALE DU PROJET :

La présente demande de permis de construire porte sur la construction de logements en accession d'une résidence Séniors, d'une résidence étudiante, et de logements sociaux, répartis dans 8 bâtiments (A,B, C, D, E, F, G et H) qui reposent sur un socle commercial à rez-de-chaussée. Ce socle commercial accueillera un Auchan comportant un espace de vente, une réserve et un espace de livraison, ainsi que deux autres commerces dont une pharmacie et un local commercial, les halls des différents programmes, les locaux de service de la résidence étudiante, et l'accès et la sortie d'un parking réalisé sur deux niveaux de sous-sol.

Une voie pompier sera aménagée au sud du terrain donnant sur une aire de retournement à l'arrière de la parcelle. Cette voie sera traitée en porche couvert désenfumé mécaniquement mais fermé au public et aux résidents, elle permettra d'offrir un accès livraison pour le Auchan et des sorties de secours pour les bâtiments D, F et H. L'aire de livraison du Auchan sera prévue à l'intérieur de la construction, cela permettra aux camions de livraison de ne pas stationner sur la voie pompier ni de l'encombrer.

Logements sociaux: 37 logements répartis dans le bâtiment A.

- Bâtiment classé 3^{ème} famille B.
- Un hall accessible au rez-de-chaussée du bâtiment A donnant directement sur l'avenue Maurice Berteaux. Ce hall donne accès à un escalier et un ascenseur qui desservent tous les niveaux.
- En façade, au droit de chaque sortie d'escalier se trouvera la bouche de colonne sèche alimentant le bâtiment correspondant.

Résidence sénior: 83 logements et des locaux de services répartis dans les bâtiments B et C.

- Bâtiments B et C classés 3^{ème} famille B.
- Accès par un hall au rez-de-chaussée du bâtiment C donnant directement sur l'avenue Jean Jaurès. Ce hall commun donne accès à un escalier 2UP, et un escalier 1UP qui desservent le R+1 où se trouvent des locaux de services ERP de catégorie 5 type N et L, et des logements dans les bâtiments B et C.
- Au R+1 se trouve un accès pompier en façade, qui donne sur un espace d'attente sécurisé.
- Les circulations des étages des bâtiments B et C sont communes aux niveaux R+1. Elles sont indépendantes aux niveaux R+2, R+3 et R+4, R+5, R+5+C du bâtiment B et au niveau R+4+C du bâtiment C.
- L'accès pompier et l'issue de secours du bâtiment B se font directement au rez-de-chaussée sur l'avenue Jean Jaurès depuis l'escalier qui dessert tous les niveaux.
- L'accès pompier et l'issue de secours du bâtiment C se font directement au rez-de-chaussée sur l'avenue Jean Jaurès depuis l'escalier qui dessert tous les niveaux et qui est situé dans le hall commun du bâtiment C.
- En façade, au droit de chaque sortie d'escalier se trouvera la bouche de colonne sèche alimentant le bâtiment correspondant.

Logements accession : 73 logements répartis dans les bâtiments D, E et F

- Bâtiments D, E et F classés 3^{ème} famille B.
- Accès par un hall au rez-de-chaussée du bâtiment E donnant directement sur l'avenue Jean Jaurès. Ce hall commun est implanté sur deux niveaux. Il donne accès au R+1 à un cheminement extérieur qui dessert indépendamment les bâtiments F et D.
- Les circulations des étages des bâtiments D, E et F sont indépendantes sur tous les niveaux à partir du R+1.
- L'accès pompier et l'issue de secours du bâtiment D se font directement au rez-de-chaussée depuis l'escalier qui dessert tous les niveaux, il donne à l'arrière de la parcelle sur la voie pompier prévue. Cette voie pompier donne directement sur l'avenue Jean Jaurès.

- L'accès pompier et l'issue de secours du bâtiment E se font directement au rez-de-chaussée sur l'avenue Jean Jaurès depuis l'escalier qui dessert tous les niveaux et qui est situé dans le hall commun du bâtiment E.
- L'accès pompier et l'issue de secours du bâtiment F se font directement au rez-de-chaussée depuis l'escalier qui dessert tous les niveaux, il donne à l'arrière de la parcelle sur la voie pompier prévue. Cette voie pompier donne directement sur l'avenue Jean Jaurès.
- En façade, au droit de chaque sortie d'escalier se trouvera la bouche de colonne sèche alimentant le bâtiment correspondant.

Résidence étudiante : 150 logements et logement gardien et des locaux de services répartis dans les bâtiments G et H.

- Bâtiments G et H classés 3^{ème} famille B.
- Accès par un hall au rez-de-chaussée du bâtiment G donnant directement sur l'avenue Jean Jaurès. Des locaux de services de la résidence étudiante sont également à rez-de-chaussée. Le hall commun donne accès aux logements des deux bâtiments à partir du R+1.
- Les circulations des étages des bâtiments G et H sont communes aux niveaux R+1, R+2, R+3 et R+4. Elles sont indépendantes au niveau R+4+C du bâtiment G et R+4+A du bâtiment H.
- L'accès pompier et l'issue de secours du bâtiment G se font directement au rez-de-chaussée sur l'avenue Jean Jaurès depuis l'escalier qui dessert tous les niveaux et qui est situé dans le hall commun du bâtiment G.
- L'accès pompier et l'issue de secours du bâtiment H se font directement au rez-de-chaussée depuis l'escalier qui dessert tous les niveaux, il donne à l'arrière de la parcelle sur la voie pompier prévue. Cette voie pompier donne directement sur l'avenue Jean Jaurès.
- En façade, au droit de chaque sortie d'escalier se trouvera la bouche de colonne sèche alimentant le bâtiment correspondant.

Auchan et Pharmacie :

- Groupement d'établissement non isolés ERP catégorie 2 type M
- L'accès principal clients se fera sur le rond-point, à l'angle de l'avenue Maurice Berteaux et de l'avenue Jean Jaurès pour la cellule Auchan et par l'avenue Jean Jaurès pour la cellule Pharmacie.
- Une issue de secours sera prévue à l'arrière de la parcelle donnant directement sur la voie pompiers pour la cellule Auchan.
- Une issue de secours sera prévue sur l'avenue Jean Jaurès pour la cellule Auchan.
- Une issue de secours sera prévue sur l'avenue Jean Jaurès pour la cellule Pharmacie.
- Pour les livraisons l'accès se fera au sud de la parcelle sur l'avenue Jean Jaurès par un porche couvert désenfumé mécaniquement. La zone de livraison sera directement liée à un espace de stockage des marchandises pour le Auchan.

Un local commercial :

- Le commerce est un ERP de catégorie 5 type M.
- L'accès au local commercial se fera depuis l'avenue Jean Jaurès.

Parking -1 : 151 places de parking pour le Auchan et les deux commerces, dont 8 places PMR

- Parking public type PS sprinklé ;
- Accès directement depuis l'avenue Maurice Berteaux. Sortie par l'avenue Jean Jaurès
- Tous les escaliers d'évacuation du parking sortent directement sur l'extérieur sur l'avenue Maurice Berteaux, l'avenue Jean Jaurès et la voie pompiers.
- Les ascenseurs des logements ne desservent pas ce niveau.

Parking -2 : 168 places de parking pour les différents programmes :

- 19 places pour le social dont 1 place PMR.



- 105 places pour l'accèsion dont 7 places PMR.
- 28 places de parking pour la résidence séniors dont 2 places PMR.
- 16 places de parking pour la résidence étudiante dont 1 place PMR.
- Parking type PS sprinklé ;
- Accès directement depuis l'avenue Maurice Berteaux. Sortie par l'avenue Jean Jaurès
- Tous les escaliers d'évacuation du parking sortent directement sur l'extérieur sur l'avenue Maurice Berteaux, l'avenue Jean Jaurès et la voie pompiers.

Les constructions présentes actuellement sur le site seront entièrement démolies.

PARC DE STATIONNEMENT

Le parc de stationnement comprend 2 niveaux sous le niveau de référence accessible aux engins de secours.

NIVEAU	Nbre de véhicules	Nbre de compartiments
-1 - PARKING PUBLIC	151	0
-2 - PARKING PRIVE	168	0

Soit un total de 319 véhicules. Il sera fait référence à l'arrêté du 9 mai 2006 PARC DE STATIONNEMENT PUBLIC donc les deux niveaux de sous-sol seront type PS et sprinklé..

Selon le guide PS en date du janvier 2018, du parc de stationnement sera soumise à réglementation PS et isolée de chacun des parcs. En plus, ces parcs respecteront les conditions d'isolement et d'indépendance des installations techniques et de sécurité.

Conception et desserte

Le parc est desservi par l'avenue Maurice Berteaux et l'avenue Jean Jaurès, toutes deux voie échelle.

Structures

La structure sera stable au feu 1 h 30.

Le plancher haut du 1^{er} sous-sol sera coupe-feu 1 h 30 ou REI 90.

Les planchers intermédiaires seront coupe-feu de degré 1 h 30 ou REI 90.

Les parois du parc seront coupe-feu au moins 1 heure ou REI 60 au contact des locaux tiers.

Les intercommunications aménagées dans les murs ou parois seront réalisées par un sas d'une surface minimale de 3 m² avec une largeur d'au moins 0,90 mètre. Leurs parois ont le même degré de résistance au feu que les murs ou parois traversés. Les sas disposent de deux portes uniquement, situées aux extrémités du sas, pare-flammes de degré 1/2 heure, équipées chacune d'un ferme-porte ou E 30-C, et s'ouvrant toutes les deux vers l'intérieur (Article M5, voir notice Sécurité pour le Auchan et la pharmacie).

Pour les sas empruntés par des personnes à mobilité réduite, leur surface minimale sera de 5 m². La largeur de ces sas et celle des circulations les reliant aux places de stationnement réservées aux personnes à mobilité réduite seront d'au moins 1,50 m.

Les gaines ascenseurs créent une intercommunication avec la cellule Auchan ERP 2^{ième} catégorie type M.

En dérogation à l'article M4, au Rez-de-chaussée, un SAS d'isolement CF 2 heures avec porte CF avec fermeture automatique ou ferme porte est mis en œuvre entre le palier d'ascenseur et le hall d'entrée de la cellule commerciale Auchan donnant directement sur l'extérieur. Ce sas est une mesure compensatoire envisagée afin de déroger à l'article M4 et permettant de ne pas sprinkler le magasin.

Le demande de dérogation est formulée dans la notice de la cellule commerciale Auchan.

Locaux non accessibles

Les locaux techniques non liés à l'activité du parc (chaufferies, locaux poubelles, ...) seront isolés par des parois coupe-feu 1 heure (REI 60 ou EI 60), avec des portes coupe-feu 1 heure ou EI 60 avec ferme-porte.

Compartimentage

Les niveaux -1 et -2 ont des surfaces de moins de 3000 m², donc un seul compartiment par niveau.

Escaliers et sorties

Les usagers ont moins de 25 m à parcourir pour atteindre les escaliers dans les zones en cul de sac ou 40 mètres en cas de choix.

Les quatre escaliers débouchent à l'extérieur, au rez-de-chaussée, et permettent d'atteindre une voie publique.

Les escaliers, leurs accès et les sas correspondants auront une largeur d'au moins 0,90 mètre et seront maintenus dégagés en permanence.

Le volume d'enclouement des escaliers desservant les sous-sols n'est pas en communication directe avec le volume d'enclouement des escaliers desservant les étages.

Les escaliers seront encloués avec des parois les séparant du reste du parc de degré coupe-feu de degré 1 heure, REI 60 ou EI 60.

Les escaliers seront réalisés en matériaux A1.

Les escaliers débouchant directement sur l'extérieur seront isolés par une porte pare-flamme de degré 1/2 heure équipée d'une ferme-porte ou E 30-C et s'ouvrant dans le sens de la sortie en venant du parc.

Les escaliers débouchant à l'intérieur seront isolés par un sas d'une surface minimale de 3 m², disposant de portes s'ouvrant vers l'intérieur, pare-flamme de degré 1/2 heure et équipées de ferme-porte ou E 30-C. La distance entre la porte d'accès au sas en venant du parc et la porte d'accès à l'escalier sera inférieure à 10 m.

Circulation des véhicules

Les rampes et allées de circulations seront libres de tout obstacle sur une hauteur de 2m.

Conduits et gaines

Les conduits et gaines seront disposés de telle sorte qu'ils soient protégés des chocs éventuels de la part des véhicules.

A la traversée de la paroi coupe-feu entre le parc de stationnement couvert et l'établissement le degré coupe-feu de traversée des conduits et de leurs gaines éventuelles sera égal au degré coupe-feu de la paroi franchie.

A l'intérieur du parc de stationnement, les conduits seront pare-flamme 30 minutes ou E 30 (oi) (ve ou ho) au franchissement des parois pour lesquelles une exigence de résistance au feu est requise. Cette exigence pare-flamme de traversée 30 minutes ou E 30 (oi) (ve ou ho) est réputée satisfaite :

- pour les conduits métalliques à point de fusion supérieur à 850 °C ;
- pour les conduits PVC classés M1 de diamètre nominal inférieur ou égal à 125 millimètres possédant une épaisseur renforcée réalisée comme indiqué à l'alinéa ci-dessous.

Les renforcements éventuels des conduits en PVC classés M1 prévus ci-dessus répondent aux dispositions suivantes :

- ils sont en PVC classés M1 ;
- leur épaisseur est au moins égale à celle du conduit ;
- leur longueur est au moins égale à celle de la paroi traversée augmentée de une fois leur propre diamètre ;
- la partie extérieure à la paroi traversée est située au-dessous de la paroi si celle-ci est horizontale ou de part et d'autre de la paroi si celle-ci est verticale.



Matériaux

Les parois des parcs de stationnement seront réalisées en matériaux de catégorie M0 ou A2-s2, d0.

Les revêtements intérieurs des murs, plafonds et faux plafonds seront réalisés en matériaux de catégorie M1 ou B-s3, d 0.

Les sols présentent une pente suffisante pour que les eaux et tout liquide, accidentellement répandus, s'écoulent facilement en direction d'une fosse munie d'un dispositif de séparation. Cette fosse est d'une capacité de 1 mètre cube.

Pour éviter l'écoulement des liquides d'un niveau du parc vers les niveaux inférieurs, le sol de la rampe sera surélevé de 3 centimètres à l'intersection des niveaux et des rampes desservant les niveaux inférieurs.

Les sols seront réalisés en matériaux de catégorie M0 ou A2FL-s2.

Les revêtements des sols peuvent être réalisés en matériaux de catégorie M3 ou CFL-s2.

Désenfumage

L'extraction sera mécanique et calculée sur la base de 600 m³/heure et par véhicule.

Les amenées d'air neuf seront naturelles/mécaniques, calculées à raison de 9dm²/véhicules / avec un débit de 675 m³/heure et par véhicule.

Les orifices de rejet de ventilation seront situés en toiture, au minimum à une distance de 8m, mesurée en projection horizontale à partir des baies des immeubles des tiers.

La répartition des bouches d'amenée et d'extraction d'air permettra un balayage satisfaisant du volume du parc.

Les commandes prioritaires de la ventilation seront situées au niveau de l'accès des véhicules. Ces commandes permettront d'agir sur l'ensemble des ventilateurs d'extraction d'un niveau en une manœuvre unique.

Les ventilateurs de désenfumage seront classés F400 120 (400°C / 2 heures). Ils seront éloignés de plus de 3 m de tout véhicule ou protégés par un écran coupe-feu 1 heure (ou REI 60).

Installations électriques

Les installations électriques seront conformes au décret du 1 novembre 1988 et à la norme NC 15 100.

Une alimentation électrique de sécurité sera prévue pour :

- les installations de détection automatique incendie non autonomes et les équipements qui y sont asservis ;
- les ascenseurs utilisables par les personnes handicapées en cas d'incendie et ceux définis à l'article PS 5 ④;
- les moyens de secours en eau ;
- les moyens de communication destinés à donner l'alerte ;
- les moteurs des ventilateurs de l'installation de désenfumage mécanique.

L'alimentation électrique des installations de sécurité sera réalisée en câbles de catégorie CR 1.

Le parc comprenant moins de 500 véhicules ne sera pas équipé d'une alimentation électrique de sécurité conforme à la norme NFS 61-940.

La capacité d'accueil du parc étant inférieure à 500 véhicules, l'alimentation électrique des installations de sécurité sera réalisée à partir d'une dérivation issue directement du tableau principal.

L'éclairage d'évacuation sera constitué par des foyers lumineux de sécurité répartis, avec une distance de moins de 15 m, en une nappe haute et en une nappe basse, le long des allées de circulation des piétons. Chaque foyer restitue un flux lumineux de 45 lumens pendant une durée minimale d'une heure.

Il sera prévu 20 places par niveau (compartiment) alimentées et équipées, avec une mesure conservatoire pour le reste des places, soit :

- Réserve dans le TGBT PK de 125 KVA par niveau (compartiment)
- Mise en œuvre de fourreaux et chemin de câbles sur l'ensemble des places.

Ascenseurs

Les ascenseurs accessibles aux personnes à mobilité réduite seront utilisables en cas d'incendie pour l'évacuation de ces personnes.

Ils répondront aux dispositions suivantes :

- ils donnent directement sur la voie publique;
- ils sont reliés à un escalier ou à une sortie sur l'extérieur soit directement, soit par l'intermédiaire d'une circulation enclouée sans avoir à transiter par le volume du parc ;
- les sas d'accès ont une surface minimale de 5 mètres carrés avec une largeur d'au moins 1,50 m, y compris les circulations menant à ces sas ;
- une aire d'attente est aménagée en face de ces ascenseurs. La surface totale des aires d'attente à un niveau donné est proportionnelle au nombre de places de stationnement prévues pour les personnes à mobilité réduite à ce niveau, à raison de 1 mètre carré par place avec un minimum de 2 m² ;
- l'aire d'attente n'empiète pas sur la circulation menant à un escalier ou à une sortie sur l'extérieur ;
- ils disposent d'un balisage de sécurité et d'une signalétique appropriée et conforme à la norme NF X 08-003, relative aux couleurs et signaux de sécurité, à l'exception des signaux normalisés pour sortie et issue de secours n°s 50041, 50042 et 50044, facilement repérable à partir des emplacements de stationnement réservés pour les personnes à mobilité réduite.
- Les deux ascenseurs qui desservent le Auchan donnent sur un premier dégagement au RDC puis sur un sas CF 2H supplémentaire donnant sur la surface de vente.

A chaque niveau, la distance à parcourir par les personnes à mobilité réduite depuis leur emplacement de stationnement réservé à cet effet pour atteindre un ascenseur utilisable en cas d'incendie ou une sortie sur l'extérieur respecte les dispositions de l'article PS 13, § 1.

Moyens de secours

L'équipement d'alarme sera de type 3, avec des déclencheurs manuels situés à proximité des escaliers, à 1.30 m du sol.

Des détecteurs déclencheurs autonomes permettront la fermeture des portes assurant le compartimentage.

Le déclenchement de l'alarme générale entraînera :

- la décondamnation des issues verrouillées dans l'ensemble du parc;
- l'affichage à l'entrée des véhicules de l'interdiction d'accès ;
- la diffusion d'un message préenregistré lorsque le parc dispose d'un équipement de sonorisation.

Des extincteurs portatifs de 6 kilogrammes ou 6 litres appropriés aux risques seront répartis judicieusement à raison d'un pour quinze véhicules ;

Une caisse de 100 litres de sable meuble pour chaque niveau, munie d'une pelle sera placée à proximité de chaque rampe.

Il sera prévu 20 places par niveau (compartiment) alimentées et équipées, avec une mesure conservatoire pour le reste des places, soit :

- Réserve dans le TGBT PK de 125 KVA par niveau (compartiment)
- Mise en œuvre de fourreaux et chemin de câbles sur l'ensemble des places

Des consignes sur support inaltérable seront affichées.